

AMP./LP
Ministère de l'Éducation Nationale
Beaux-Arts

DIRECTOR

SERVICES D'ARCHITECTURE

Sites

Inventaire des Sites

A R R E T E

Le Ministre secrétaire d'Etat à l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et notamment l'article 4 Sur la proposition de la commission départementale des monuments naturels et des sites de la Marne au cours de sa séance du 18 novembre 1942

A R R E T E

Article 1er Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général les sources du Sourdon à Ablois (MARNE) et leurs abords immédiats cadastrés sous les n° 254 section D au plan de la commune et appartenant à M. le Comte Hervé de Talhouët Roy 7 rue Marignan - Paris

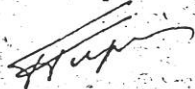
Article 2 Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture au Maire de la commune d'Ablois et au propriétaire intéressé qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 1 octobre 1943

Par Délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

signé: L. HAUTECOEUR

Pour ampliation
Le Sous-Chef du Bureau des
Monuments Historiques et
des Sites,



1 copie
12.1.1944